



LES VALEURS COOPÉRATIVES

Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs, au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement.

<http://www.cecop.coop/Valeurs-et-principes>

Selon l'Alliance Coopérative Internationale, les valeurs fondamentales des coopératives sont **l'autonomie, la responsabilité, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité**. Dans la tradition de leurs fondateurs, les membres des coopératives croient en des valeurs éthiques d'honnêteté, de tolérance, de responsabilité sociale et d'altruisme.

L'autonomie

Les coopératives sont fondées sur la capacité des gens à prendre ensemble le contrôle de leur propre destin et à ne pas dépendre principalement d'une aide extérieure. Dans une coopérative, chaque associé, de même que l'ensemble de sa communauté, bénéficie des actions que la coopérative met en place et des décisions que les associés prennent. La notion d'autonomie implique aussi l'idée d'aide réciproque entre les membres de la coopérative.

La responsabilité

En tant qu'associés au capital, tous les membres d'une coopérative sont responsables à l'égard de la coopérative et de la collectivité des autres associés. Etre membre de coopérative, c'est s'engager financièrement en apportant de l'argent au capital de l'entreprise. C'est aussi s'engager humainement en donnant du temps pour participer aux Assemblées générales et aux temps forts de la vie collective de la coopérative. Cette valeur de responsabilité est indissociable de la valeur de solidarité (voir ci-dessous) : les membres de la coopérative sont responsables les uns envers les autres.



La démocratie

Les coopératives sont contrôlées, gérées et dirigées par leurs membres de manière démocratique. Les suggestions de tous les associés sont prises en compte et acceptées, dans l'intérêt de l'amélioration et du développement des produits et services de la coopérative. Chaque membre, quelle que soit sa contribution spécifique, est traité équitablement et son opinion est prise en compte de la même manière que celle des autres membres de la coopérative.

L'égalité

L'égalité signifie donner à chacun les mêmes droits de vote et de participation aux décisions, quel que soit son apport financier, sa fonction professionnelle, sa position sociale ou sa situation personnelle. Cela signifie également que chacun doit avoir accès aux mêmes ressources et que tous soient traités de la même manière. Au sein d'une coopérative, chaque associé a les mêmes droits et devoirs et peut accéder aux mêmes services et opportunités.

L'équité

L'équité implique d'être juste, de reconnaître les différences de situations et de besoins de chaque individu, et de fournir à chacun le même traitement et les mêmes conditions en fonction de ses besoins, de façon à mettre chacun sur le même plan. Au sein d'une coopérative de travail dans laquelle les associés sont les salariés, le travail est rémunéré en fonction du temps de travail, du niveau de qualification, de l'expérience, des responsabilités, de façon équitable. Toutefois, à situation égale, les membres bénéficient d'un traitement et de droits égaux.

La solidarité

Entreprendre en coopérative, c'est reconnaître que l'amélioration des besoins et des objectifs immédiats et à long terme des membres dépend et repose sur une exigence de solidarité des uns envers les autres. Cette solidarité peut être financière, mais aussi humaine par une attention et des services donnés par la collectivité envers ceux qui en ont besoin. La coopérative repose sur des valeurs de solidarité interne entre les membres associés, mais aussi de solidarité externe entre les coopératives.